

COMMUNE D'OBERHAUSBERGEN

Département
du Bas-Rhin

Arrondissement de
Strasbourg

Nombre de
conseillers élus :
27

**Extrait du procès-verbal des
délibérations du Conseil Municipal**

Séance du lundi 10 juillet 2017

Sous la présidence de M. Théo KLUMPP, Maire

Conseillers en
fonction :
27

Conseillers
présents :
20

B/ Nomination d'un 8^{ème} adjoint

Dans le prolongement de la délibération décidant du porter à 8, contre 7 précédemment, le nombre d'adjoints au Maire, il est proposé de procéder à la désignation d'un 8^{ème} adjoint au Maire.

M. le Maire précise qu'actuellement un conseiller municipal est habilité par arrêté de délégations à exercer des compétences dans le champ des affaires relatives à l'animation et au bénévolat.

Aussi, il propose de retenir la candidature de ce conseiller pour le poste de 8^{ème} adjoint.

Il poursuit en rappelant que l'élection d'un adjoint se déroule au scrutin uninominal secret, conformément à l'article L.2122-7 du CGCT. Cet article dispose notamment : « si, après deux tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrages, le plus âgé est déclaré élu ».

Il est procédé à un appel à candidature. A été enregistrée la candidature suivante :

- M. Guillaume GRIMMER

1^{er} tour de scrutin :

Sous la Présidence de M. Théo KLUMPP, Maire, le Conseil Municipal a été invité à procéder à l'élection d'un nouvel adjoint dont le dépouillement du vote donne les résultats ci-après :

- nombre de conseillers présents n'ayant pas pris part au vote : 0
- nombre de votants (enveloppes déposées) : 23
- à déduire : nombre de suffrages déclarés nuis ou blancs (art. L.65 et L.66 du Code Electoral) : 7
- reste, pour le nombre de suffrage exprimés : 16
- majorité absolue (moitié des suffrages exprimés plus un si leur nombre est pair ou, si leur nombre est impair, égale à la moitié du nombre pair immédiatement supérieur) : 9

M. GRIMMER a obtenu 16 voix.

M. GRIMMER ayant obtenu la majorité absolue des suffrages, il est proclamé adjoint au Maire et prend rang dans la liste des adjoints en tant que 8^{ème} adjoint.

Pour extrait conforme,
Le Maire,



Théo KLUMPP

A handwritten signature in black ink, appearing to read "Théo Klumpp", written over the printed name.

